



Procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue à Hudson le jeudi 14 janvier 2016, à 19 h, dans les locaux de la Maison Halcro au 539 rue Main, Hudson, à laquelle sont présents:

Présent: Deborah Woodhead, conseillère et présidente, Nicole Durand, conseillère
Miriam Tabori
Frank Hicks
Martin Lechowicz
Daren Legault
Timothy Mathieu

Invités et présents : Nathalie Lavoie, directrice du service de l'urbanisme

Convoqués et absents :

Invité et absent : Monsieur le Maire Ed Prévost

1. **Procès-verbal de la réunion précédente**

Le procès-verbal de la réunion ordinaire du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 10 décembre 2015 a été soumis à tous les membres. Il est résolu qu'il soit approuvé tel que soumis.

Adopté à l'unanimité

2. **504 rue Main: Nouvelle enseigne d'affaires**

ATTENDU QU'une demande a été reçue pour une nouvelle enseigne d'affaires pour le 504 rue Main;

PAR CONSÉQUENT il est dûment **proposé** et résolu à l'unanimité que le Comité consultatif d'urbanisme **recommande** l'approbation pour une nouvelle enseigne telle que soumise.

Adopté à l'unanimité

3. **403 rue Main: Nouvelle enseigne d'affaires**

ATTENDU QU'une demande a été reçue pour une nouvelle enseigne d'affaires pour le 403 rue Main;

PAR CONSÉQUENT il est dûment **proposé** et résolu à l'unanimité que le Comité consultatif d'urbanisme **recommande** l'approbation pour une nouvelle enseigne telle que soumise avec la recommandation suivante :

Le Code National du bâtiment exige que tout tiercé vitré excédant 24 pouces de largeur qui pourrait être confondu avec une porte ne peut pas être de verre claire; le tiercé vitré doit donc être muni d'un élément décoratif ou être partiellement givré

Adopté à l'unanimité

4. **73B rue Cameron : Nouvelle enseigne d'affaires**

ATTENDU QU'une demande a été reçue pour une nouvelle enseigne d'affaires pour le 73B rue Cameron;

PAR CONSÉQUENT il est dûment **proposé** et résolu à l'unanimité que le Comité consultatif d'urbanisme **recommande** l'approbation pour une nouvelle enseigne telle que soumise.

Adopté à l'unanimité

5. **448-450 rue Main : Modification des plans**

ATTENDU QU'une demande a été reçue pour une modification des plans au 448-450 rue Main;

ATTENDU QUE les plans originaux préliminaires proposés pour un bâtiment mixte (commercial et résidentiel) pour 448-450 rue Main ont été soumis pour révision en février 2014;



- **ATTENDU QUE** des réunions subséquentes ont eu lieu les 12 février 2015, 11 mars 2015, 14 mai 2015 et le 11 juin 2015;
- **ATTENDU QUE** ledit projet était et continue d'être acceptable, en principe;
- **PAR CONSÉQUENT** il est dûment **proposé** et résolu à l'unanimité que le Comité consultatif d'urbanisme ne **recommande pas** cette nouvelle version de la proposition préliminaire pour la construction d'un projet de bâtiment mixte pour les raisons suivantes :
 - Les membres du comité consultatif d'urbanisme ne voit pas la justification pour l'extension du corridor entre les bâtiments;
 - De plus, les deux (2) bâtiments devraient être connectés comme un bâtiment au sens du Code National du Bâtiment.

6. 868 rue Main : Agrandissement proposé à un immeuble résidentiel

ATTENDU qu'une demande a été reçue pour un agrandissement à un immeuble résidentiel au 868 rue Main;

ATTENDU que les plans démontrent des informations contradictoires;

PAR CONSÉQUENT il est dûment **proposé** et résolu à l'unanimité que le Comité consultatif d'urbanisme **ne recommande pas** l'approbation des plans tels que soumis avec les recommandations suivantes:

- Un exemplaire des plans du toit sera fourni;
- Les fenêtres et portes seront en harmonie avec celles de la maison existante;
- La façade de l'agrandissement proposée devra être en harmonie avec l'environnement bâti existant;
- Le dessein du toit sera homogène à celui du bâtiment existant, i.e. la pente, le modèle, la corniche etc...
- Un décroché devra être ajouté là où l'agrandissement rejoint le bâtiment existant de sorte que tout joint entre les parements extérieurs existants et ceux de l'agrandissement s'agencent de façon à créer une transition uniforme.

Adopté à l'unanimité

7. Ajournement de la séance: date de la prochaine réunion

Ayant discuté de tous les sujets à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 40.
Prochaine rencontre le 11 février 2016 à 19 h.